

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France

Commission ALHPD du 17 mai 2021

Ouverture de séance par Isabelle Rougier, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

Commission ALHPD du 17 mai 2021

Ordre du jour

1. Avis sur le projet de PDALHPD de la Ville de Paris
2. Point d'information sur la feuille de route DALO
3. Présentation de la stratégie régionale de la prévention des expulsions
4. Point d'information sur la concertation relative à l'offre d'hébergement et d'accompagnement en Ile-de-France
5. Points divers

1. Avis sur le projet de PDALHPD de la Ville de Paris

COMMISSION ALHPD

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES À PARIS (PDALHPD)

17 mai 2022

INTRODUCTION

COPIL technique du PDALHPD

Représentants de l'État - DRIHL IdF/UD de Paris

Patrick GUIONNEAU (Directeur)

Rosaline FOUQUEREAU (Adjointe au directeur)

Marie DUCHENY (Cheffe du Service Logement)

Valentine BRAIVE (Adjointe à la cheffe du Service Logement)

Alexandre JANIN (Chargé de Mission PDALHPD)

Sonia ILLOUL (Chargée de projet PDALHPD)

Représentants de la Ville de Paris

Blanche GUILLEMOT (Directrice de la DLH)

Alice VEYRIÉ (Sous-Directrice de l'Habitat)

Jeanne JATTIOT (Cheffe de Service de la gestion de la demande de logement)

Jeanne SEBAN (Directrice de la Direction des Solidarités)

Muriel BOISSIÉRAS (Adjointe de la sous-directrice de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion)

Marion LELOUTRE (Cheffe du service de l'insertion par le logement – Direction des Solidarités)

Ben RICKEY (Coordinateur Logement d'Abord)

ORDRE DU JOUR

1. La démarche d'élaboration

2. Le plan

3. Les 7 fiches-actions

4. Calendrier

ÉTAPES D'ÉLABORATION

13 juillet 2021 - COREP

- validation de la démarche d'élaboration
- validation des orientations/axes du plan
- labellisation des dispositifs, GT et instances de pilotage

9 décembre 2021 - COREP

- validation du contenu rédigé
- définition des fiches-actions et échange sur les indicateurs proposés

10 mars 2022 - COREP

- adoption du plan et des fiches-actions

24 janvier 2022 - Consultation

- concertation avec les associations du CRHH et le SIAO sur les orientations stratégiques et les fiches actions

27 janvier 2022 - Comité AHI

- présentation des orientations stratégiques du plan et des enjeux hébergement

LE PLAN

INTRODUCTION

* Principe de labellisation des dispositifs existants, des instances de suivi et des GT

* Opérationnalité des axes :

- 1- gouvernance
- 2- hébergement-logement
- 3- diagnostic social et accompagnement des ménages

LE CONTEXTE PARISIEN

Les loyers du parc locatif privé

Le parc locatif social

Le développement de l'offre de logement

La demande de logement social

Les attributions de logement

Les dispositifs d'hébergement d'urgence

La prévention des expulsions locatives

La résorption de l'habitat indigne

LES PUBLICS CIBLES PAR LE PLAN

* Obligations réglementaires : (DALO, L441-1 et 2 du CCH, LDA, ACD/ARPP)

* À Paris : - Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)

- Femmes sans-abri sortant de maternité

LE PLAN

AXE 1 : LA GOUVERNANCE

Action 1 : Animer les 3 instances du plan

Action 2 : Établir un bilan annuel d'exécution et définir la programmation des actions de l'année suivante

Action 3 : Animation de journées thématiques / séminaires sur les sujets portés par le plan

AXE 2 : HÉBERGEMENT LOGEMENT

Action 1 : Améliorer l'offre d'hébergement et de logement accessible

Action 2 : Améliorer l'accès des publics prioritaires

AXE 3 : DIAGNOSTICS SOCIAUX ET ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES

Action 1 : Articuler les dispositifs AVDL et ASLL

Action 2 : Articuler le protocole bailleurs et le dispositif ARPP

LE PLAN

AXE 4 : PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Renvoi vers les documents-cadres correspondants

- *Charte de la prévention des expulsions
- *Règlement intérieur du FSL

AXE 5 : VERS UN HABITAT RÉNOVÉ ET DIGNE

Renvoi vers les documents-cadres correspondants

- * Plan pluriannuel du PPLHI
- * Aides de l'ANAH
- * Réhabilitation du parc social, plan « France Relance »

LES FICHES ACTIONS DE L'AXE 1

ACTION 1
ANIMER LES 3 INSTANCES
DU PLAN

ACTION 2
ÉTABLIR UN BILAN ANNUEL
D'EXÉCUTION

ACTION 3
ANIMATION DE JOURNÉES
THÉMATIQUES /
SÉMINAIRES SUR LES
SUJETS PORTÉS PAR LE
PLAN

INDICATEUR(S)

L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE SERA MESURÉE AU TRAVERS DES ACTIONS SUR L'OFFRE, SUR LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS ET SUR L'ACCOMPAGNEMENT ET SUR LA COMPLÉTUDE DU BILAN ANNUEL D'EXÉCUTION.

INDICATEUR(S) DE MOYEN

- MÉTHODOLOGIE D'ANIMATION
- MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

INDICATEUR(S) D'IMPACT

- RÉDACTION DE COMPTES RENDUS
- APPORT QUALITATIF SUR LES BONNES PRATIQUES

LES FICHES ACTIONS DE L'AXE 2

ACTION 1

AMÉLIORER L'OFFRE
D'HÉBERGEMENT ET DE
LOGEMENT ACCESSIBLE

ACTION 2

AMÉLIORER L'ACCÈS DES
PUBLICS PRIORITAIRES

LOGEMENT

INDICATEUR(S) DE MOYEN

- NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX AGRÉÉS OU MIS EN SERVICE (PAR TYPE DE FINANCEMENT)
- PART DU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE
- NOMBRE DE MÉNAGES LDA RELOGÉS

INDICATEUR(S) D'IMPACT

- EVOLUTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL
- TAUX DE MÉNAGES SOUS PLAFONDS PLAI

HÉBERGEMENT

INDICATEUR(S) DE MOYEN

- DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE PAR CATÉGORIE

INDICATEUR(S) D'IMPACT

- SUIVI DU TAUX DE MÉNAGES EXCÉDENTS LES DURÉES D'OCCUPATION DE RÉFÉRENCE

INDICATEUR(S) DE MOYEN

INDICATEUR(S) D'IMPACT

- INDICATEURS DE LA CONVENTION PARISIENNE D'ATTRIBUTION
- BILAN DE L'ARPP, BILAN DE LA COMED
- RELOGEMENTS DES PUBLICS « CIBLES

LES FICHES ACTIONS DE L'AXE 3

ACTION 1

ARTICULER LES
DISPOSITIFS AVDL ET ASLL

INDICATEUR(S) DE MOYEN

- RÉALISATION D'UN DOCUMENT EXHAUSTIF SUR L'ARTICULATION AVDL ET ASLL AVANT LA FIN DU PLAN
- DIFFUSION D'OUTILS À DESTINATION DES TS/DES STRUCTURES CONCERNÉES AVANT LA FIN DU PLAN

INDICATEUR(S) D'IMPACT

- AMÉLIORER LE SUIVI DES PUBLICS DES DISPOSITIFS AVDL ET ASLL

ACTION 2

ARTICULER LE PROTOCOLE
LDA ET LE DISPOSITIF ARPP

INDICATEUR(S) DE MOYEN

- RÉUNIONS DE CONCERTATION AU LANCEMENT DE L'ACTION
- RÉUNIONS DE CALIBRAGE LE CAS ÉCHÉANT
- RÉUNIONS BILAN APRÈS UNE PÉRIODE DE 12 MOIS

INDICATEUR(S) D'IMPACT

- ANALYSE DE LA RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LE PROFIL DES MÉNAGES ENTRE LES DEUX DISPOSITIFS
- NOMBRE DE MESURES ASLL PAR AN
- NOMBRE DE MESURES AVDL PAR AN

CALENDRIER

2022

- *7 au 13 juin* avis du CRHH consultation dématérialisée
 - 7 juin au 8 juin* recueil des contributions et des questions des membres
 - 9 juin* prise en compte des éventuelles observations
 - 10 juin au 13 juin* vote de la délibération
- *5 au 8 juillet* avis du Conseil de Paris
- *mi-juillet* signature de l'arrêté
publication au RAA

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

2. Point d'information sur la feuille de route DALO

2.1 Les chiffres clés du DALO en 2021

Des demandeurs reconnus au titre du DALO particulièrement confrontés à la tension francilienne en matière de logement

- **743 118** demandes de logement actives en 2021
- Le taux de ménages DALO dans le total des attributions était de **19,9 %** en 2021
- Prés de **43 000 demandeurs labellisés DALO** et ayant une DLS active en attente de relogement
- Un nombre de recours DALO qui s'inscrit dans **une tendance à la hausse** (59 885 recours DALO déposés en 2021 en Ile-de-France contre 58 874 en 2019 et 52 854 en 2020)
- Un nombre de recours DAHO qui reste stable (4091 en 2021 contre 4045 en 2020)

2.2 Point sur la feuille de route Dalo

La Feuille de route DALO

- Lancée en 2018
- 3 axes, 16 actions
- Un point d'étape avait été fait lors de la commission ALHPD de 2019 et des groupes de travail s'étaient réunis

La feuille de route DALO

Axe 1 : Reloger → 9 actions

- Mener une action « coup de poing » en 2018 pour le relogement des ménages DALO avec une ancienneté importante
- Mettre en œuvre un nouveau protocole sur 3 ans entre Action Logement et l'Etat pour le relogement des DALO en Ile-de-France
- Etablir une meilleure coordination entre bailleurs et réservataires pour le relogement des ménages DALO
- Mobiliser le contingent des communes carencés SRU pour les ménages DALO
- Assurer la prévention des expulsions des ménages DALO
- Permettre l'évolution de la programmation par rapport à la demande
- Encourager l'interdépartementalisation pour le relogement des ménages DALO
- Mieux informer les bénéficiaires DALO sur la notion de logement adapté et la régionalisation du DALO
- Analyser et comprendre les causes des refus pour mieux les prévenir

Axe 2 : Mobiliser → 3 actions

- Mobiliser tous les acteurs sur le relogement prioritaire des ménages DALO (instruction du 13 décembre 2017)
- Améliorer la connaissance des outils disponibles SYPLO-SNE
- Partager les bonnes pratiques

Axe 3 : Accompagner → 4 actions

- Mieux accompagner les ménages hébergés à l'hôtel
- Renforcer la coopération entre les services AVDL et les partenaires
- Rédiger un référentiel de bonnes pratiques avec les bailleurs pour surmonter certains blocages administratifs
- Créer une plateforme d'information sur le site de la DRIHL des formations disponibles en Ile-de-France sur les politiques sociales du logement ouvertes aux travailleurs sociaux de la région

AXE 1 : RELOGER

Axe 1 : reloger

1. Mener une action coup de poing en 2018 pour le relogement des ménages DALO

L'objectif était de reloger en 2 ans tous les ménages reconnus DALO entre 2008 et 2012 avec DLS active via trois leviers :

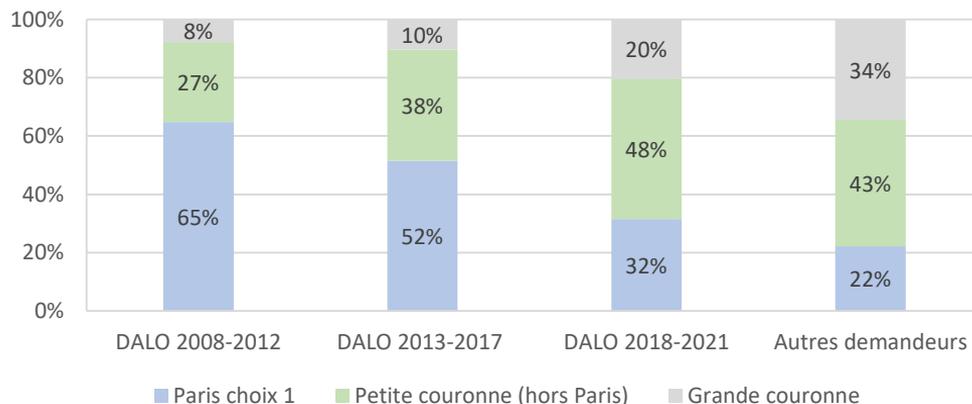
- Positionnement d'un seul candidat DALO anciens (2008-2012) par logement
- Une attention particulière aux ménages sans proposition et dont au moins un des titulaires des DLS est en activité
- Renforcement des suivis AVDL

L'objectif fixé en 2018 n'est que partiellement atteint puisqu'on dénombre 1123 ménages dalo reconnus entre 2008 et 2012 et ayant une DLS active qui restent à reloger (Soit 2,6 % du total des ménages ayant une DLS active restant à reloger.)

Depuis 2018, 1800 ménages reconnus entre 2008 et 2012 ont été relogés.

Ces ménages souhaitent être relogés à Paris ou en petite couronne

Répartition des demandeurs selon le département mentionné
en 1^{er} choix et le statut DALO
*Source : InfoDalo et SNE, DLS active au 31/12/2021 - traitements
DRIHL*

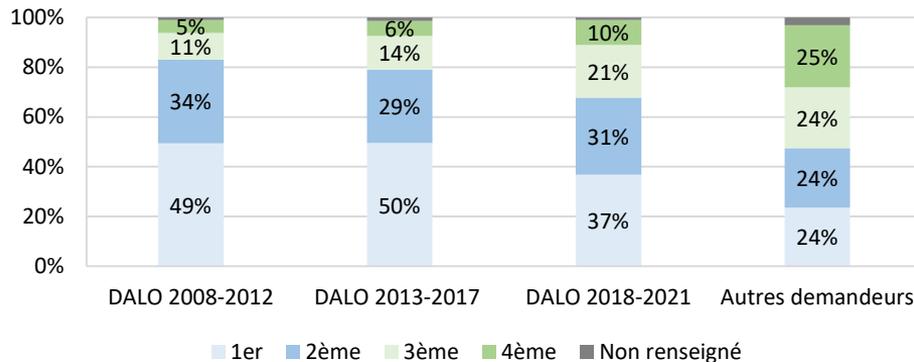


Des ménages aux ressources les plus faibles

Répartition des demandeurs selon le quartile de ressources

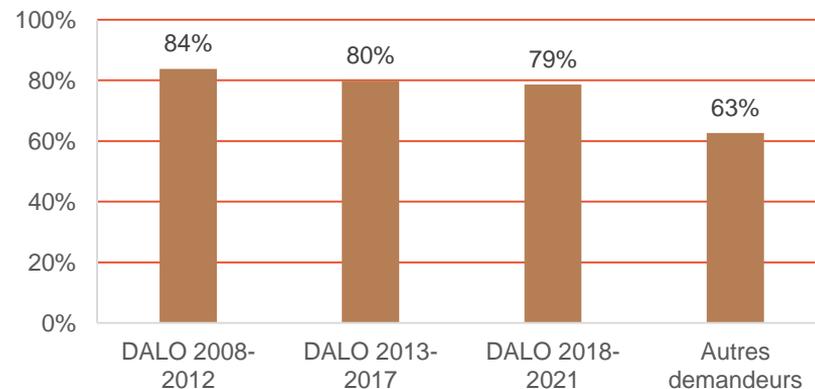
et le statut DALO

Source : InfoDalo et SNE, DLS active au 31/12/2021 - traitements DRIHL

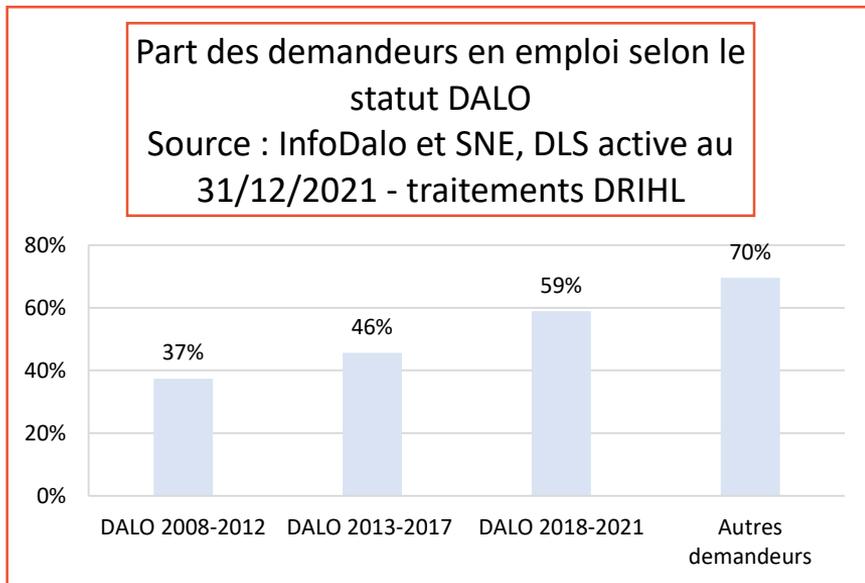


Part des demandeurs éligibles à un logement PLAI selon le statut DALO

Source : InfoDalo et SNE, DLS active au 31/12/2021 - traitements DRIHL



Des ménages majoritairement sans emploi

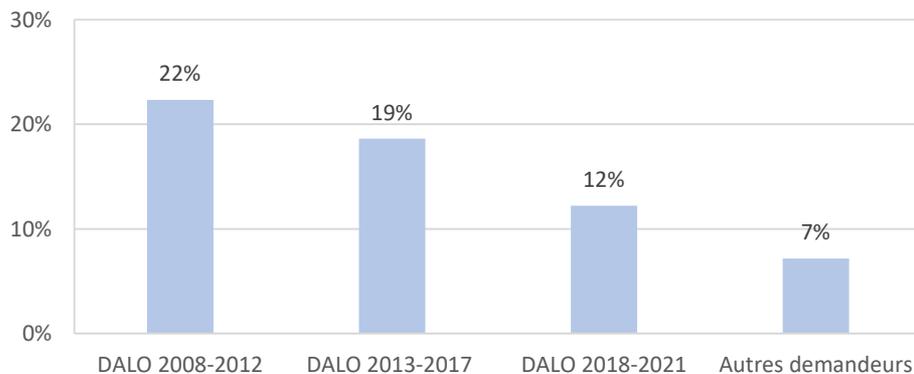


Le besoin d'un logement adapté est surreprésenté parmi ces ménages

Part des demandeurs ayant complété une annexe "logement adapté au handicap ou à la perte d'autonomie" selon le statut DALO

DALO

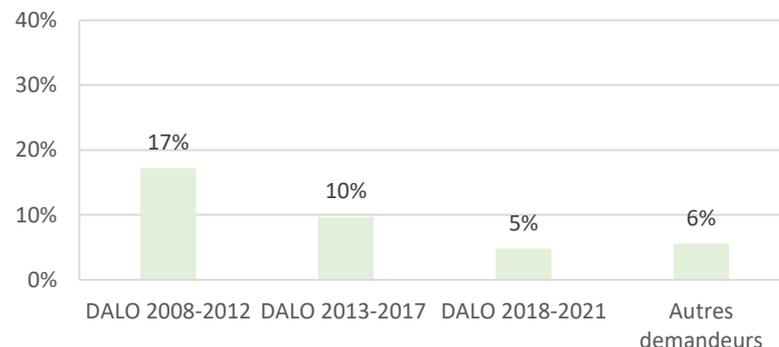
Source : InfoDalo et SNE, DLS active au 31/12/2021 - traitements DRIHL



Part des demandeurs à la retraite selon le statut DALO

DALO

Source : InfoDalo et SNE, DLS active au 31/12/2021 - traitements DRIHL



2. Mettre en œuvre un nouveau protocole sur 3 ans entre l'Etat et Action logement pour permettre le relogement des ménages DALO en Ile-de-France

Le protocole signé entre l'Etat et Action logement pour la période 2019-2021 a permis d'atteindre les objectifs de relogement.

Action Logement respecte ses objectifs d'attribution aux ménages prioritaires (25,7 % en 2021) et aux publics Dalos à l'échelle régionale (18,1% en 2021).

Le renouvellement de ce protocole est en cours et une attention particulière sera maintenue sur les Dalos 2008-2012.

3. Etablir une meilleure coordination entre bailleurs et réservataires pour le relogement des ménages reconnus Dalos

Le taux de relogement des ménages tous réservataires confondus est en légère progression : 19,1 % des attributions en 2019 et en 2020 puis 19,9 % en 2021.

La participation des services de l'Etat aux CALEOL a été renforcée depuis 2018, cela a permis une meilleure défense des dossiers des ménages reconnus prioritaires au titre du Dalos.

4. Mobiliser le contingent des communes carencées au titre de la loi SRU prioritairement pour les ménages Dalo

La part des relogements des ménages Dalo dans les communes carencées, tous contingents confondus est passé de 17% en 2018 à 22 % en 2021.

Cette disposition a été supprimée par la loi 3DS.

5. Renforcer la prévention des expulsions pour les ménages Dalo

Une stratégie de prévention des expulsions est en cours d'élaboration par la Drihl siège, en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde du logement.

6. Mieux adapter l'offre et la demande

Un travail a été mené pour simplifier l'accès au PLAI adapté et inciter le développement de ce produit.

7. Encourager l'interdépartementalisation entre l'offre et la demande

On remarque que l'interdépartementalisation des relogements suit une tendance à la hausse : en 2019 12,8% des relogements des ménages PU Dalo se faisaient hors du département de résidence indiqué sur les DLS . Ce taux était de 14,4 % en 2020 et de 14,7% en 2021.

8. Faire reculer le nombre de refus des demandeurs Dalo

8.1 Mieux informer les bénéficiaires sur la notion de logement adapté en Ile-de-France et la régionalisation du DALO

8.2 Analyser et comprendre les causes des refus pour mieux les prévenir

Les notifications des décisions ainsi que les bons de visites rappellent à l'utilisateur les conséquences du refus d'un logement adapté. Cela est également relayé par les guichets enregistreurs.

Un travail a été fait dans le cadre de la mise en place de la procédure de caducisation régionale afin de garantir les droits du demandeur et de sécuriser juridiquement les décisions prises à la suite d'un refus.

Dans le cadre cette procédure, une étude des refus est menée par le bureau d'accès au logement, et parfois cela permet de repérer un besoin en accompagnement et de déclencher une mesure d'AVDL.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion en flux en Ile-de-France , une étude est menée pour repérer les bonnes pratiques des acteurs du logement afin de réduire les échecs dans la chaîne d'attribution.

AXE 2: MOBILISER

Axe 2 : Mobiliser

1. Mobiliser les acteurs sur la mise en œuvre de la loi Égalité et citoyenneté

- La mise en place du socle de données de la Drihl et le travail sur la sécurisation des données permet de suivre le taux de relogements consacrés aux ménages Dalo et plus largement aux publics prioritaires. Les données par réservataires seront diffusées dans le socle de données 2021 (publié en juillet 2022)
- Des formations Syplo auprès des bailleurs ont été mises à place pour améliorer la connaissance des outils
- Des clubs métiers animés par la DRIHL siège ainsi que des formations auprès des membres des Commission de médiation permettent de partager les bonnes pratiques
- Intégration du critère « ménages reconnus dalo » dans le socle régional de cotation
- Des travaux sont lancés par le bureau Balae pour revoir l'indice de priorité des agents de l'Etat reconnus Dalo

AXE 3: ACCOMPAGNER

Axe 3 : Accompagner

Renforcer l'accompagnement des ménages Dalo

1. Mieux accompagner les ménages en hébergement à l'hôtel

Mise en place du dispositif PASH : Plateforme d'accompagnement social à l'hôtel

2. Renforcer la coopération entre les services avdl et les partenaires

On note une très nette amélioration des relations entre les partenaires du relogement qui permet une forte accélération de ceux-ci, mais les situations sont de plus en plus difficiles et les logements adaptés manquent, ce qui explique l'allongement du nombre et de la durée de l'accompagnement des ménages non relogés dans les délais moyens.

Malgré la crise sanitaire le nombre de relogements de ménages DALO accompagnés a augmenté : 1783 ménages en 2021, 1230 en 2020, soit 3013 sur deux ans.

Cela représente 49 ménages de plus que sur les deux premières années de la précédente convention 2017-2018

Amélioration des relations entre les partenaires du relogement autour de l'AVDL :

- depuis début 2020, la centralisation de la gestion de l'AVDL DALO et hors DALO dans les UD/DDETS a permis de mettre en place les accompagnements plus rapidement.
- Une expérimentation intéressante dans le 95 où le Conseil Départemental pilote les prescriptions de l'AVDL hors DALO.
- Depuis 2020, les SIAO sont devenus prescripteurs de l'AVDL DALO et hors Dalo et leur poids augmente régulièrement dans la part des prescriptions.
- le protocole AVDL LDA signé par 16 bailleurs parmi les plus importants d'Ile-de-France, l'ensemble des opérateurs AVDL d'IDF, Action Logement, l'AFFIL et le Préfet de région connaît un démarrage et une montée en puissance constante et prometteuse : 766 ménages éligibles sur l'IdF au 31 décembre 2021 (310 au 31 août 2020) ; 430 relogements au 31 décembre 2021 (101 au 31 août 2020)

3. rédiger un référentiel de bonnes pratiques avec les bailleurs pour surmonter certains blocages administratifs

Ce chantier n'a pu être conduit

4. Renforcer l'accompagnement des travailleurs sociaux sur les politiques sociales du logement

Un partenariat entre la DRIHL et IRTS de la région Ile-de-France avait été initié en 2019 avec des agents de la DRIHL qui participent à la formation initiale.

4.1 Créer une plateforme d'informations sur le site de la DRIHL des formations disponibles en Ile-de-France sur les politiques sociales du logement ouvertes aux travailleurs sociaux

Action qui reste à mettre en place

Les axes de travail pour 2022

- Un travail à poursuivre sur le relogement des ménages reconnus Dalo entre 2008-2012
- La modernisation de la réponse à l'utilisateur

La modernisation de la réponse à l'utilisateur

- **Janvier 2022** : Lancement du projet «*Amélioration de la réponse à l'utilisateur demandeur de logement prioritaire au titre du dalo par la modernisation de la plateforme téléphonique*» cofinancé par la DITP dans le cadre de France Relance.

La mise en place d'un robot conversationnel apportant une réponse automatisée à l'utilisateur permet :

- Améliorer le taux de réponse et la qualité de l'information donnée aux usagers.
- Élargir les horaires de réponse aux usagers
- Spécialiser les téléconseillères de la plateforme dans le traitement des demandes complexes.

Une modernisation des démarches des usagers prévues dans le cadre du renouvellement du marché d'instruction des recours Dalo/Daho en Ile-de-France

- Mise en place d'une signature électronique des procès verbaux des présidents de comed qui permettra un gain de temps dans l'envoi des décisions,
- Mise en place d'un envoi des notifications par recommandé électronique pour les usagers ayant renseigné leur adresse mail dans le cerfa.
- En 2023: déploiement d'un portail web permettant à l'utilisateur de :
 - simuler son éligibilité au Dalo et de connaître la liste des pièces nécessaires
 - déposer son cerfa Dalo et Daho en ligne
 - suivre l'avancée de son dossier

3. Prévenir les expulsions locatives : une stratégie régionale en Île-de-France

Dès 2020 la DRIHL a engagé une démarche de **réflexion autour de la prévention des expulsions** :

- Etat des lieux en Île-de-France
- Définition d'axes de travail à approfondir

En 2021, **reprise d'une animation régionale soutenue** s'appuyant sur les axes de travail dégagés :

- Reprise de l'animation régionale avec des Clubs PEX réguliers : identification des besoins des services de l'Etat dans les départements et des sujets à travailler en priorité
- Réactivation du réseau de partenaires
- Pilotage régional de l'expérimentation EMPEX et communication autour de celle-ci
- Interface entre le niveau national et le niveau départemental pour faire valoir les besoins franciliens
- Formalisation d'une stratégie régionale avec consultations

Construction d'une **Stratégie régionale de prévention des expulsions** (état des lieux régional, rapport Démoulin, 3^{ème} plan interministériel... dans un contexte de crise)

- Volonté de définir une feuille de route à l'échelle régionale en appui du niveau départemental
- Priorisation des axes de travail: volonté d'une stratégie ambitieuse mais réaliste et réalisable
- Choix d'une **démarche de co-construction** pour que la stratégie régionale s'ancre le plus possible dans la réalité de terrain

Différentes rencontres ont été organisées ou sont en cours :

- 10 janvier 2022 : échanges avec 4 associations (FAP, DAL, FAS, Secours Catholique)
- 24 janvier 2022 : rencontre des SIAO franciliens
- 24 mars 2022 : consultation des opérateurs AVDL
- 9 mai 2022 : groupe de travail avec l'AORIF et des représentants de bailleurs sociaux
- Consultation des Conseils Départementaux par les UD/DDETS
- Travail d'harmonisation à venir avec les CAF

Confirmation de 5 axes prioritaires qui constituent les **5 objectifs** autour desquels la stratégie est construite.

3 objectifs qui suivent la « chronologie » de la procédure, 2 objectifs transversaux

Objectif 1 :
connaître les
ménages

Résultat 1.1 : repérer les ménages

Résultat 1.2 : améliorer la connaissance et le suivi du parcours

Résultat 1.3 : labelliser les ménages

Objectif 2 :
recentrer la
prévention sur le
stade amont

Résultat 2.1 : mobiliser les propriétaires privés dès les premiers impayés

Résultat 2.2 : lutter contre le non-recours au droit de la part des ménages

Résultat 2.3 : solvabiliser les ménages

Résultat 2.4 : renforcer les actions mises en place dès le CDP

Résultat 2.5 : diminuer le nombre de jugement prononçant l'expulsion

Objectif 3 :
favoriser le maintien
dans le logement ou
le relogement des
ménages

Résultat 3.1 : maintenir les ménages dans le logement

Résultat 3.2 : favoriser le relogement

Objectif 4 :
renforcer la
coordination
entre acteurs

Résultat 4.1 : conforter les CCAPEX dans leur rôle de coordination du dispositif de prévention des expulsions

Résultat 4.2 : mobiliser l'ensemble des partenaires

Résultat 4.3 : outiller les préfetures et sous-préfetures pour faciliter leur prise de décision au stade du CFP

Objectif 5 :
consolider le
pilotage et le suivi
de la politique
publique PEX

Résultat 5.1 : poursuivre l'animation régionale

Résultat 5.2 : consolider le recueil de données

Résultat 5.3 : favoriser l'analyse partagée de la politique publique

Résultat 5.4 : garantir la connaissance des dispositifs et des procédures

Points de débat issus de la concertation

- Comment favoriser l'adhésion et la mobilisation des ménages ?
- Refus de mesures d'accompagnement dans le logement pour les nouveaux entrants dans le parc social
- Versement du FSL sans l'accord du bailleur
- RGPD : point de blocage pour le repérage des ménages vulnérables par les bailleurs sociaux si un fait administratif n'est pas à l'origine du signalement/échange d'informations entre partenaires
- EXPLOC : pilotage de la DIHAL, nous n'avons pas la main sur les délais d'interfaçage mais pouvons faire remonter les dysfonctionnements

4. Point d'information sur la concertation relative à l'offre d'hébergement et d'accompagnement en Ile-de-France

5. Points divers

Comité partenarial du GIE Echanger Habiter – La bourse d'échange de logements sociaux qui se tiendra le :
Jeudi 30 juin 2022 de 11h à 12H par visioconférence :

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_ZDBiNDhkNTYtNTAzZC00ZDc2LWI3MTktNDNmZWl2YzlwMzE3%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%229e4f851b-88e2-43ac-98bf-04d730d89707%22%2c%22Oid%22%3a%225f1aef4e-63c9-4c72-9022-b647dd0d3809%22%7d

Il sera l'occasion de présenter le bilan annuel de la bourse, promouvoir cet outil innovant et profiter d'un moment d'échanges avec l'ensemble des participants.